



16h50 à 17h00 : Sonnerie des cloches



**Mardi 22 juin 2021 – 17h00**

**A la Salle de Gymnastique du Collège d'Arnier**

## **Assermentation**

1. « L'Avenir » – entrée des **Élu/e/s** dans la salle (par l'entrée salle de rythmique)  
Les invités se rendent sur les gradins (par l'entrée salle de gymnastique)
2. Introduction et méditation par M. Jean-Marc Spothelfer, Pasteur
3. « L'Avenir » – interlude
4. Assermentation par M. Daniel Flotron, Préfet
  - 4.1. de Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
  - 4.2. de Madame la Syndique et de Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité
5. « L'Avenir » – Hymne vaudois (voir paroles page 3)
6. Prière par M. Jean-Marc Spothelfer, Pasteur
7. « L'Avenir » – interlude pour clore la partie « Assermentation »  
La société de musique l'Avenir se retire.

## **Elections**

1. **Sous la présidence de M. Daniel Flotron, Préfet, accompagné du/de la Secrétaire provisoire**
  - Election du/de la Président/e du Conseil communal (pour une année - scrutin individuel secret)
  - Election du/de la Secrétaire du Conseil communal (pour 5 ans - scrutin individuel secret – art. 10 Règlement du Conseil)

## **2. Sous la présidence du/de la nouveau/elle Président/e du Conseil communal (accompagné/e du/de la nouveau/elle Secrétaire du Conseil communal)**

NB : les élections sont valables pour une année, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, sauf celles pour lesquelles il est précisé que la durée est celle de la législature, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2026 (5 ans). L'art. 11 du Règlement du Conseil communal stipule : *Le/la président/e, le/la ou les vice-président/e/s, le/la secrétaire et son/sa suppléant/e sont nommé/e/s au scrutin individuel secret; les scrutateurs/trices sont élu/e/s au scrutin de liste, leurs suppléant/e/s également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.*

**Lorsque le nombre de candidat/e/s est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.**

### ➤ **Election du bureau du Conseil communal :**

- \* 1<sup>er</sup> Vice-président/e, 2<sup>ème</sup> Vice-président/e (pour une année - scrutin individuel secret)
- \* deux scrutateurs/trices, deux suppléant/e/s (pour une année - scrutin de liste)
- \* un/e secrétaire suppléant/e (pour 5 ans - scrutin individuel secret)
- \* un huissier et un huissier suppléant (pour 5 ans - scrutin individuel secret)

### **puis assermentation des huissiers**

- Election de la Commission des finances (pour 5 ans - scrutin de liste)
- Election de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR) (pour 5 ans - scrutin de liste)

### ➤ **Election délégations diverses 2021-2026 :**

- \* ASEL (Association Sécurité Est Lausannois) – Conseil intercommunal : trois délégué/e/s nommé/e/s par le Conseil communal
- \* ORPC Lavaux-Oron – Conseil intercommunal : un/e délégué/e et un/e suppléant/e nommé/e/s par le Conseil communal (en principe issus de la CCAR) –
  - *A noter que les assermentations des Conseils intercommunaux de l'ASEL et de l'ORPC sont d'ores et déjà fixées au 28.06.2021 au Forum de Savigny, respectivement à 17h00 (ASEL) et à 19h00 (ORPC)*
- \* Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis :
  - \* un/e délégué/e du Conseil communal (en principe issu/e de la CCAR) nommé/e par le Conseil communal ;
  - \* un/e délégué/e issu/e de la Municipalité (nommé/e par le Conseil communal sur proposition de la Municipalité) ;
  - \* un/e suppléant/e issu/e de la Municipalité (nommé/e par le Conseil communal sur proposition de la Municipalité).

## **3. Clôture de la manifestation**

- Allocution de Mme Nathalie Greiner, Syndique
- Allocution de M. Daniel Flotron, Préfet

## Consignes sécuritaires et renseignements divers

**Stationnement** : le parking d'Arnier sera réservé dès 16h30 pour les Conseillers communaux ; merci de respecter les indications de nos agents sur place.

**Mesures sanitaires** : port du masque obligatoire, respect des distances, gel hydroalcoolique disponible sur place.

**Accès Salle de gymnastique** : réservé uniquement aux élu/e/s, à M. le Préfet, à M. le Pasteur, à la Société de musique l'Avenir, aux porte-drapeaux, aux représentant/e/s de la presse et au personnel communal chargé de l'organisation.

**Accès aux gradins** : réservé uniquement aux invités qui sont les Conseillers/ères communaux/ales sortant/e/s ; les Député/e/s de l'arrondissement de Lavaux-Oron ; Commandants de l'ASEL, du SDIS Lavaux-Oron et de l'ORPC Lavaux-Oron.

**Clôture de la manifestation** : au vu des mesures encore contraignantes, aucune partie récréative n'est prévue après la manifestation.

### Hymne Vaudois

**V**audois ! un nouveau jour se lève,  
Il porte la joie en nos cœurs  
La liberté n'est plus un rêve,  
Les droits de l'homme sont vainqueurs.  
De notre antique dépendance  
Chassons l'importun souvenir,  
Et du plus riant avenir  
Osons concevoir l'espérance !

*Que dans ces lieux règnent à jamais  
L'amour des lois, la liberté, la paix ! (bis)*

**Q**ue dans nos riantes campagnes  
Cet heureux refrain soit chanté,  
Que par l'écho de nos montagnes  
Il soit mille fois répété.  
Dans les bras d'une mère tendre,  
Qu'il soit bégayé par l'enfant  
Que la voix d'un sexe charmant  
À nos guerriers le fasse entendre.

*Que dans ces lieux règnent à jamais  
L'amour des lois, la liberté, la paix ! (bis)*

**V**oyez cette eau brillante et pure,  
Ces coteaux, ce site enchanteur.  
Enfants chéris de la nature,  
Jouissons de notre bonheur !  
De l'acte qui nous régénère  
Révérons les feuilletés sacrés  
Qu'aux noms par la haine inspirés  
Succède le doux nom de frère !

*Que dans ces lieux règnent à jamais  
L'amour des lois, la liberté, la paix ! (bis)*

**Q**ue la fermeté, la prudence,  
Guident toujours le magistrat  
Dans ses mains avec confiance  
Laissons les rênes de l'État,  
Libres, égaux, mais sans licence,  
N'ayons pas les tristes regrets  
D'avoir creusé par nos excès  
Le tombeau de l'indépendance !

*Que dans ces lieux règnent à jamais  
L'amour des lois, la liberté, la paix ! (bis)*

**D**ieu puissant ! sur nos destinées  
Répands de nouveau les bienfaits  
Que nos passions enchaînées  
Se taisent devant tes décrets.  
Que, soumis à ta Providence,  
Le Vaudois, plein de ton amour,  
Puisse t'adresser chaque jour  
L'hymne de sa reconnaissance :  
Que dans ces lieux règnent à jamais  
L'amour des lois, la liberté, la paix !

*Que dans ces lieux règnent à jamais  
L'amour des lois, la liberté, la paix ! (bis)*